



AVIS

Il est porté à la connaissance du public, que par arrêté N° 1/19/0003 du 11 novembre 2020 de la Ministre de l'Environnement, la société ELECTRIS a été autorisée à la cessation d'activités d'une ligne électrique à Mersch, rue de la Gare, numéro cadastral 758/6837.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999, tous les intéressés peuvent faire appel contre l'autorisation susdite auprès du Tribunal Administratif.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat à la Cour, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir le jour de l'affichage de la décision.

Mersch, le 11 décembre 2020

le secrétaire,

le bourgmestre,